

La Rochelle Agglo

Un front commun contre le projet de la Repentie

LA PALLICE Pour la première fois, quatre associations locales se regroupent pour s'opposer au projet de centre de traitement des sédiments

FRÉDÉRIC ZABALZA

La photo est rare. Côte à côte, les représentants de Nature environnement 17, Ré Nature environnement, Respire et Mat-Ré, non pour le simple plaisir de se retrouver mais pour unir leurs voix contre un projet.

Autant la demande d'exploitation d'un centre de traitement des sédiments n'a souffert d'aucune opposition lors du Conseil municipal, le 7 novembre dernier (1), autant elle a réussi à regrouper contre ce projet les associations écologistes locales. « C'est une première sur le secteur agro-industriel portuaire. Mais nous avons constaté qu'il y avait face à nous un pouvoir très structuré et solidaire », remarque Raymond Bozier, porte-parole de Respire.

Cette fois, pas question de bacs d'hydrocarbure ou de cimenterie, mais d'un centre destiné à traiter les sédiments issus des dragages en mer et des curages de canaux et bassins. Il serait créé dans l'anse de la Repentie, sur un site qui n'existe pas encore, gagné sur la mer. Pendant quatre ans, 100 000 mètres carrés de sédiments y seraient traités, car jugés « non immergeables », c'est-à-dire impropres à être rejetés en mer, pour en faire des matériaux de remblaiement. Voilà l'explication sur le papier. Les associations en donnent une autre version.

Particules fines polluées

« D'abord, nous estimons qu'il aurait fallu connaître les effets cumulés des deux projets, celui de la Repentie et celui du centre de traitement, sur la zone urbaine et le milieu marin, avant de le mettre en œuvre. Ensuite,



De gauche à droite : Michel Lardeux (Mat-Ré), René Barthe (Nature environnement 17), Pierre Le Gall (Ré Nature environnement) et Raymond Bozier (Respire). PHOTO XAVIER LÉOTY

nous constatons que le risque de submersion n'a pas été suffisamment pris en compte, et que l'étude d'impact ne donne aucun détail sur les risques sismiques, alors que le projet évoque une digue de 1 400 mètres », signale René Barthe, administrateur de Nature environnement 17 en charge des risques industriels et sanitaires.

Ancien océanographe et biologiste marin, Pierre Le Gall, de Ré Nature environnement 17, anticipe les conséquences de ce projet non seulement sur le milieu naturel, mais aussi sur les activités qui en vivent. D'après son analyse, le centre déversera quoi qu'en disent ses créateurs de l'eau contenant

des particules fines polluées en mer, au niveau du Belvédère. « Cela aura forcément un impact sur la baie de l'Aiguillon

2013, avec le déroctage au Grand Port maritime [au cours des travaux de l'anse de Saint-Marc], qui a été déversé au même endroit. Les photos satellite montrent comment le fond du pertuis breton s'est blanchi le long de la côte, jusqu'à la baie. Il en a résulté une mortalité des moules. Ce sera pire la prochaine fois, car il s'agira là de sédiments pollués. »

Les mytiliculteurs « vigilants »

Les professionnels, qu'en pensent-ils ? « Ce projet fait justement partie des questions qu'on abordera lors de nos prochaines réunions. Pour l'instant, je n'ai pas de prise de position à annoncer. Mais nous restons bien sûr vigilants sur la qualité du milieu. Tout ce qui peut modifier les conditions d'élevage aiguise nos sensibilités, pour parler poliment », prévient Benoît Durivaud, mytiliculteur et vice-président du Comité régional conchylicole.

Michel Lardeux, vice-président de Mat-Ré, s'inquiète aussi des conséquences pour le tourisme dans l'île de Ré, jusqu'à l'interdiction possible « de la baignade sur les plages de Rivedoux ». « Les élus et les autorités vien-

MAT-RÉ

Comme Frédéric Jacq (le président de l'association Mat-Ré) l'avait déjà laissé entendre lors de l'assemblée générale de l'association le 29 octobre dernier, un recours va être déposé devant le tribunal administratif par l'association Mat-Ré contre le permis de construire modificatif d'Eqiom. Permis qui aurait été signé le 14 novembre. Frédéric Jacq assure que ce recours « sera porté par 50 requérants ».

ment de donner un droit à polluer au Grand Port maritime », accuse-t-il.

Les quatre associations attendent de rencontrer le préfet de la Charente-Maritime, pour lui soumettre leurs solutions. En résumé : d'accord pour un centre de traitement des sédiments, mais éloigné du littoral et mieux dimensionné. En cas de « fin de non-recevoir », elles se réservent le droit d'attaquer le projet en justice.

(1) La délibération a été adoptée à l'unanimité, y compris avec les voix des élus écologistes.

La mousse rose sortie d'Innov'ia

CHEF-DE-BAIE

L'entreprise a été épinglée après avoir déversé des produits chimiques dans le réseau d'eaux pluviales

Le 19 octobre, une mousse rose au parfum d'œuf pourri s'est répandue dans le réseau communal des eaux pluviales depuis le site d'Innov'ia, qui fabrique à Chef-de-Baie

des poudres et des ingrédients pour l'agroalimentaire, la cosmétique, la pharmacie et la chimie fine.

Les analyses du produit rejeté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont montré un dépassement des concentrations imposées pour les paramètres suivants : phosphore, matières en suspension, demande chimique en oxygène, azote global et DBO5. Pas de conséquence sani-

taire et environnementale selon les autorités, mais la préfecture a pris 3 arrêtés à l'encontre de la société, dont une mise en demeure de respecter les dispositions concernant le rejet de ses eaux pluviales.

« Ce sont des produits alimentaires qui se sont déversés en quantités infimes dans le réseau. Les causes ont été établies, des actions ont été engagées pour que ça ne se répète pas », promet le directeur, Alain Grizeau. « Innov'ia a déjà fait l'objet d'un arrêté en 2015, pour

l'utilisation d'une tour de séchage sans autorisation. Le 19 octobre, ce sont en réalité des quantités énormes de produits chimiques qui ont été déversés. Le nettoyage du réseau a été fait aux frais de la CdA (Communauté d'agglomération). Personne ne semble réagir au niveau des autorités, mais nous envisageons d'assigner cette société au civil. Et nous irons au pénal si elle continue », menace René Barthe, de Nature environnement 17.

F. Z.



LE PIÉTON

Voit sur son agenda que Greenpeace, tant qu'à parler des associations écologistes (lire ci-contre), manifestera samedi à La Rochelle pour dire tout le bien qu'elle pense d'EDF et de sa communication sur les anomalies dans les centrales nucléaires, qui font d'ailleurs peser un doute sur la distribution d'électricité cet hiver en France. Hasard du calendrier, le bipède lit sur ce même agenda que les agents municipaux posent ces jours-ci les dernières illuminations de Noël. Vont-ils se faire enguirlander par les militants de Greenpeace ?

AUDITION CONSEIL

ACOUSTIQUE REY LA ROCHELLE

36, bd André-Sautel
05 46 07 13 45 Parking privé
lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

1, rue Fleuriau
05 46 41 21 96 centre-ville
mardi au samedi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

LE BOIS-PLAGE-EN-RÉ

18, rue de l'Église
centre médical le Clos-Marin
05 46 68 50 10
mardi au vendredi 9 h - 12 h 15 et 14 h - 18 h 15

A votre écoute depuis plus de 40 ans sur La Rochelle

AGENDA

AUJOURD'HUI

Forum de la mobilité. Jobs, études, stages, un projet à l'international ? Toutes les informations de 13 h 30 à 17 h 30 à la salle de l'Oratoire.

Emploi. Pour vous informer et vous conseiller sur la transition professionnelle, la Maison de la réussite et de l'insertion professionnelle ouvre ses portes de 9 h 30 à 18 h au 23 avenue Albert-Einstein.

Festival du cinéma chinois. Projection de « Shangai nostalgie » à 10 h et de « Le cerf-volant du bout du monde » à 14 h au lycée Valin ; « Les porteurs d'ombres électriques » à 18 h, « Le printemps perdu » à 20 h au centre Inter-mondes.

Santé. Le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic propose des consultations sans rendez-vous de 12 h à 15 h, 45 boulevard Joffre.

« SUD OUEST »

Rédaction. 29 avenue Michel-Crépeau, 17000 La Rochelle.
Tél. 05 16 19 47 40.
E-mail : larochelle@sudouest.fr